

Pour diffusion immédiate  
Le mardi 18 décembre 2001

COMMUNIQUÉ

## *Véritable révolution ou mirage?*

### *La participation des citoyens dans l'union sociale : les promesses de l'ECUS sont restées lettres mortes*

**Montréal** – Dans une étude publiée aujourd'hui par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), les gouvernements fédéral et provinciaux sont durement critiqués pour ne pas avoir tenu leur engagement d'impliquer les citoyens dans le processus politique, tel que promis lors de la signature de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), il y a près de trois ans.

Dans l'étude intitulée « SUFA and Citizen Engagement: Fake or Genuine Masterpiece », Susan D. Phillips professeur à la School of Social Policy and Administration à la Carleton University explique que l'implication des citoyens fait partie d'une nouvelle approche aux relations intergouvernementales, qu'elle qualifie de « fédéralisme instrumental ». Dans le cadre de ce nouveau régime, les citoyens deviennent le troisième pilier du fédéralisme. Leur participation est sollicitée non pas tant pour parer au déficit démocratique que pour inciter les gouvernements à répondre de leurs actions les uns envers les autres.

Mais, le bilan des deux ordres de gouvernements aux cours des trois dernières années est lamentable, en raison notamment du fait que les provinces n'ont aucun intérêt à rattacher leurs initiatives en matière de participation à l'ECUS. Comme ils sont les maîtres d'oeuvre en matière de politiques sociales, les gouvernements provinciaux ne manquent pas d'occasions d'interagir avec les citoyens ni de multiplier les partenariats avec les organismes communautaires ainsi qu'avec les usagers. Ils n'ont aucun besoin de l'ECUS pour agir en ce sens.

En fait, c'est surtout le gouvernement fédéral qui a intérêt à encourager la participation des citoyens tel que prévu dans l'ECUS. L'un des principaux objectifs qu'il visait au départ à travers cette union sociale était justement de raffermir ses liens directs avec la population, sans l'entremise des provinces. Il a pourtant très peu progressé sur ce plan, faute de détermination et d'imagination, sans compter une résistance aux changements institutionnels.

À ce jour, le seul véritable impact de l'ECUS concerne la reddition de compte. En effet, l'obligation faite aux gouvernements de rendre compte des résultats de leurs politiques fait partie intégrante des récents accords fédéraux-provinciaux-territoriaux, comme l'Accord sur le développement de la petite enfance et l'Accord sur la santé, tous deux conclus à l'automne 2000. Il est certain que les comparaisons qu'on pourra effectuer entre les diverses juridictions à partir de ces données favoriseront le débat public sur les investissements sociaux et amélioreront sans doute l'imputabilité des gouvernements.

Susan D. Phillips conclue qu'il est difficile de croire que les gouvernements canadiens pourront remplir leurs engagements à cet égard avant la date limite pour la révision et le renouvellement de l'entente, le 4 février 2002. Par conséquent, le meilleur espoir d'institutionnaliser une réelle participation des citoyens consiste sans doute à reconduire les dispositions actuelles, ce qui donnerait aux gouvernements une seconde chance de tenir leurs promesses en y consacrant cette fois des efforts sérieux.

Cette étude est la troisième à paraître dans le cadre du programme de recherche sur l'union sociale de l'IRPP. Elle est disponible, en format Adobe (.pdf), sur le site Web de l'Institut au <http://www.irpp.org>. Pour accéder au document, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « Quoi de neuf » de la page d'accueil.

Pour d'autres précisions ou pour obtenir une entrevue avec l'auteure, prière de communiquer avec l'IRPP.

Veillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

Renseignements :      SÁNG TRAN-QUANG  
                                 Agente de liaisons médias  
                                 IRPP

(514) 985-2461  
[stranquang@irpp.org](mailto:stranquang@irpp.org)